

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 juillet 2007 à Sillas

L'an deux mille sept, le 3 juillet à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sillas, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

Etaient présents : LAGARDERE Nicole, BERNARD Georges, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et LUMMAUX Patrick de CAPTIEUX ; COUSTET Nicole et DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et LABARBE Alain de COURS-LES-BAINS ; REMAUT Jean d'ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques et PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; LOUBIERE Pierre et BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

Excusés : Mme DURANTAU, MM. GUERIN, MANSENCAL

Secrétaire de séance : M. CAPES

Date de convocation : le 25 juin 2007.

.....

M. DABITCH accueille le Conseil Communautaire et souhaite la bienvenue dans la nouvelle salle des fêtes, dernière née du canton de Grignols.

Présentation d'un site internet communautaire par M. Sébastien NARBEBURU.

M. COUSTOLLE propose à M. NARBEBURU de présenter son projet de site internet

M. NARBEBURU explique qu'il a créé avec son père une société D et S NARBEBURU, dont le siège se situe à Cours les Bains.

Ils ont fait le choix de développer leurs propres applicatifs.

Le projet proposé pour la Communauté de Communes serait un projet de site spécifique auquel serait liée une communauté de petites sites pour les communes du territoire.

La technologie TELANOVA, développée par Sébastien NARBEBURU, permet aux communes de disposer de leur propre site,, sur lequel elles pourront saisir des informations reprises pour tout ou partie par le site de la CDC.

Le site de la Communauté présentera les missions de la collectivité. Les manifestations dans les communes pourront être diffusées à la fois sur le site communal et sur le site communautaire, mais il n'y aura pas double saisie.

A contrario, une information saisie sur le site communautaire pourra être diffusée sur les sites des communes.

Le parti pris serait d'adopter une même charte graphique pour les micro-sites.

De nombreux produits sont intégrés :

1. un service courrier électronique sera mis à disposition,
2. un module « statistiques » sera connecté au site de la CDC et donnera la fréquentation en temps réel,
3. l'architecture du site n'est pas figée et pourra évoluer.

- L'administration des sites ne nécessite pas de connaissances informatiques particulières. La formation des agents sera prise en compte.

- Un robot d'images sera installé sur le serveur.

- L'interface publique :

- elle sera simple et intuitive pour l'internaute,
- elle sera économe d'animations gourmandes en bande passante,
- elle permettra une performance en bas débit.

- Maintenance, hébergement et assistance :

- hébergement sur le serveur TELANOVA pour éviter des attaques,
- maintenance assurée par Sud-Gironde,
- sauvegarde journalière délocalisée géographiquement.

- En ce qui concerne les coûts, M. NARBEBURU souligne qu'il est difficile de communiquer un devis définitif lors d'un avant-projet sommaire. Il faudrait attendre le choix de l'application et l'avant-projet définitif.

M. CAPES demande si des vidéos pourront être diffusées sur le site.

M. NARBEBURU lui répond que cela est possible mais qu'il faut envisager une évolution. Il ajoute que les personnes intéressées peuvent se connecter sur : <http://demo.narbe.com> pour visualiser le mode de fonctionnement de TELANOVA.

Sa présentation étant achevée, M. NARBEBURU remercie l'Assemblée.

Des débats s'engagent alors.

Certains confient leur difficulté à trancher entre tel ou tel projet, d'autant qu'ils n'ont pas assisté à la présentation de M. MALARTIC de la société WEST CONTROLS.

Il est demandé à Sophie PUYO son avis.

Cette dernière précise qu'à la demande du Conseil, une réunion spécifique avait été organisée le 13 juin pour permettre la présentation des deux projets. M. NARBEBURU n'avait pu se rendre disponible pour des raisons professionnelles. En revanche, seulement 8 personnes étaient présentes à la présentation de M. MALARTIC. Il est donc effectivement difficile de pouvoir se prononcer sur un projet dont peu d'élus ont eu connaissance. Elle note toutefois que chaque prestataire semble avoir répondu au cahier des charges.

Georges BERNARD note effectivement que la réunion du 13 avait pour but de visionner les deux projets. Il constate que M. MALARTIC avait présenté une maquette de site, qui permettait de bien identifier la configuration du site.

Les élus sollicitent donc une nouvelle réunion avec les deux prestataires qui seront soumis aux mêmes conditions de présentation.

Georges BERNARD suggère que les élus puissent disposer du cahier des charges avant la réunion et que les prestataires précisent les prix et les conditions de maintenance.



Adoption du compte-rendu du Conseil Communautaire du 31 mai 2007

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.



Contrat opérationnel 2007 signé avec le Conseil Général de la Gironde

Jean-Jacques COUSTOLLE expose au Conseil Communautaire que la commission permanente du Conseil Général du 9 juillet 2007 statuera sur le projet de contrat opérationnel 2007 de la Communauté de Communes.

Les dossiers suivants ont été retenus :

- Agenda 21 local : participation du Conseil Général à hauteur de 7155 € pour le financement du poste dédié à la mission Agenda 21,

- déchèterie de Lerm-et-Musset : participation de 2901 € pour l'équipement de la déchèterie en progiciel de contrôle des accès et la réalisation d'une signalisation horizontale et verticale,
- élaboration d'une charte d'urbanisme : participation de 9495 €,
- dispositif DASRI : participation de 7750 €,
- travaux de réfection de la voirie communautaire : participation de 80139 €,
- étude de faisabilité économique pour la zone d'activités « Ecopôle » : participation de 9000 €,
- Relais Assistantes Maternelles : participation de 926 €,
- Site Internet : participation de 6450 €.

Monsieur le Président ajoute qu'à la demande du Conseil Général, le contrat opérationnel d'objectifs doit être prorogé jusqu'au renouvellement des exécutifs locaux.

Il est proposé au Conseil d'adopter ce projet de contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le contrat opérationnel 2007, annexé à la présente délibération, qui sera conclu entre le Département de la Gironde et la Communauté de Communes de Captieux-Grignols ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à proroger le contrat opérationnel d'objectifs signé avec le Conseil jusqu'au renouvellement des exécutifs locaux ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce contrat.**



Déchets ménagers

1- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2006

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, il est présenté à l'Assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2006.

Sophie PUYO présente les résultats des différentes filières de déchets (ordures ménagères, déchets de déchèterie, déchets dangereux...), ainsi que les coûts du service.

Ce rapport sera diffusé dans l'ensemble des communes du territoire et pourra être diffusé aux usagers qui en feront la demande.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2006.

2- Communication du rapport annuel de l'USSGETOM pour l'année 2006

Le rapport a été diffusé à l'ensemble des conseillers communautaires pour information. Aucune observation n'est faite.

3- Modification des horaires d'ouverture de la déchèterie de Lerm-et-Musset

Afin de répondre à la demande des usagers, et tenir compte des problèmes de santé de M. Gilles SANGO, gardien de la déchèterie, qui vont nécessiter un aménagement de son poste, le Président propose au Conseil Communautaire de modifier les horaires d'ouverture de la déchèterie et Lerm-et-Musset.

Les plages horaires seraient les suivantes :

- le lundi de 13 h 30 à 17 h 00
- le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h30 à 17 h 00
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h30 à 17 h 00
- le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- **les modifications des horaires de la déchèterie telles que désignées ci-dessus ;**
- **le nouveau règlement de la déchèterie, qui est modifié en conséquence.**



Zone d'activités ECOPOLE

- Jean-Jacques COUSTOLLE informe le Conseil qu'il est nécessaire de lancer une étude de faisabilité pour approfondir et valider le concept d'« l'Ecopôle Cœur d'Aquitaine ». Pour cela, un cahier des charges a été élaboré conjointement par les services du Conseil Général et le Pays Landes de Gascogne.

Il a été examiné par la Commission Economie, qui a apporté quelques modifications.

- Sophie PUYO en donne lecture.

Elle précise que la Commission a proposé la création d'un comité de pilotage, dont la constitution n'est pas encore arrêtée, mais auquel pourrait être associés Jean-Luc GLEYZE, conseiller général de Captieux, Le Pays Landes de Gascogne, Le Parc naturel des Landes de Gascogne, les services du Conseil Général.

La consultation des cabinets d'études sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée. Le cabinet sera choisi en septembre pour un démarrage de la mission en octobre.

La durée de l'Etude est fixée globalement à 5 mois, non compris les délais nécessaires à la concertation avec le comité de pilotage et la validation par le maître d'ouvrage.

- Pierre LOUBIERE trouve le projet un peu ambitieux et note que le cahier des charges n'est pas toujours très clair.

- Sophie PUYO ajoute que cette étude, estimée à 40 000 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du programme Leader +. Le plan de financement serait le suivant :

Nature de la subvention	Pourcentage	Montant
1% Paysage et Développement	40 %	16 000 €
Conseil Général	22.5 %	9 000 €
Leader +	17.5 %	7 000 €
Autofinancement	20 %	8 000 €
TOTAL H.T	100 %	40 000 €



Office de tourisme

Dans le cadre du Dispositif de Tourisme Local d'Accompagnement, Bordeaux Productic a réalisé une étude concernant les offices de tourisme en Sud-Gironde, dont le rapport a été adressé aux élus communautaires. Cette étude porte sur diverses simulations financières et organisationnelles, en relation avec le rapprochement éventuel des offices de tourisme de Bazas et de Villandraut.

Dans le cadre des préconisations, il est proposé la mise en place à terme d'un EPIC. Préalablement à la création d'une structure intercommunale, les présidents des 3 communautés de communes du Sud Gironde, ainsi que Monsieur le Maire de Bazas, ont suggéré la constitution d'un Comité de Pilotage. Ce Comité de Pilotage serait composé de 3 représentants de chaque communauté de communes, ainsi qu'un représentant de la Mairie de Bazas.

Il sera proposé au conseil communautaire de désigner 3 représentants.

Sont désignées : Mlle LAPEYRE, Mme GONDELLON et Mme LAGARDERE. Mme DURANTAU sera suppléante.



Adoption des statuts du Syndicat Mixte ouvert de l'Espace Economie-Emploi-Formation du Sud-Gironde,

Le Président expose à l'Assemblée que les projets de statuts du Syndicat Mixte ouvert de l'Espace Economie-Emploi-Formation du Sud-Gironde, adoptés en conseil communautaire le 31 mai dernier, ont fait l'objet d'un certain nombre d'observations de la part de la Préfecture.

Un nouveau projet est alors présenté aux élus, amendé des observations de la Préfecture.

Après avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **approuve le projet de statuts du Syndicat Mixte ouvert de l'Espace Economie-Emploi-Formation du Sud-Gironde.**



Vente des bennes à ordures ménagères

Jean-Jacques COUSTOLLE explique que lors de la séance du 14 novembre 2006, le Conseil Communautaire avait délibéré sur la vente de deux bennes à ordures ménagères obsolètes à M. GEROMETTA, ferrailleur à Lavazan, pour un prix total de 1200 €. L'une des deux bennes devant être détruite, M. GEROMETTA propose de reprendre les deux bennes au prix total de 1000 €.

Cette nouvelle proposition est soumise au vote du Conseil Communautaire.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve la vente des deux bennes à ordures ménagères à M. GEROMETTA ;**
- **décide que le montant de la vente sera porté à l'article 775 – Produits de cession et d'immobilisation – du budget annexe des ordures ménagères.**



2^{ème} Challenge de l'Innovation Cré'action en Entre-deux-Mers Sud-Gironde

Jean-Jacques COUSTOLLE informe le Conseil que le Club d'Entreprises du Sud-Gironde lance son 2^{ème} Challenge de l'Innovation sur l'arrondissement de Langon, Cré'action en Entre-deux-Mers Sud-Gironde.

La Communauté de Communes Captieux-Grignols avait été sollicitée l'an passé pour financer le lancement du 1^{er} Challenge. Une demande de subvention de 600 € est de nouveau sollicitée auprès de la collectivité.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve la participation de la Communauté de Communes au 2^{ème} Challenge de l'Innovation Cré'action en Entre-deux-Mers Sud-Gironde ;**
- **décide de verser au Club d'Entreprises de Sud-Gironde une subvention de 600 € pour l'année 2007 ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**



Voirie

1- Travaux de grosses réparations :

M. LABAT indique que les travaux de voirie 2006 sont pratiquement achevés, à l'exception de la VC n°2 sur Grignols. La réception des travaux pourrait se faire fin juillet. Il souhaite pouvoir engager le programme 2007 très rapidement.

2- Fauchage :

La SARL de LA COTE a effectué le fauchage de printemps sur le canton de Captieux en quatre jours. En ce qui concerne le canton de Grignols, le premier passage a été réalisé. Un second passage va être effectué.

Le fauchage d'automne sera entièrement réalisé par la SARL de LA COTE.

- M. LACAMPAGNE a noté que le travail a été vite fait et bien fait.

- M. CAPES regrette que l'entreprise n'informe pas le maire de chaque commune avant son intervention.

3- Matériel de fauchage :

Constatant l'inadaptation du matériel de fauchage aux besoins de la Communauté, il est prévu une réunion des commissions voirie et matériel le lundi 9 juillet à 9h30.

Le tracteur CASE et l'épareuse ont été estimés à 16 000 €, à débattre. Le Conseil donne un accord de principe pour la vente du matériel.

Le Conseil suggère de faire passer une annonce dans la presse locale et le Sabitout.



Demande de subvention dans le cadre de l'OPAH-RR

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'OPAH-RR du Sud-Gironde, l'ANAH vient de retenir le premier dossier « sortie d'insalubrité » porté par un propriétaire occupant « Prêt social ». Ce dossier a été agréé à la commission ANAH du 22 mai dernier.

Il concerne la résidence principale de Mme PONS Pierrette située au lieu-dit « Foncier » sur la commune de Goualade.

Afin de pallier cette insalubrité, constatée par l'ANAH et la DDASS au cours d'une visite sur site le 22 janvier 2007, les travaux nécessaires ont été estimés à 74 536 € H.T. La convention tripartite d'OPAH-RR prévoit, dans le cas d'un tel dossier (propriétaire occupant « prêt social en sortie d'insalubrité »), une intervention de la Communauté de Communes à hauteur de 4 % de la dépense subventionnée par l'ANAH. Celle-ci est ici plafonnée à 30 000 € H.T. Il est proposé d'attribuer une subvention communautaire de **1 200 €** à Mme PONS.

M. le Président précise que la subvention ne sera versée qu'en fin de projet sur présentation des factures d'entreprises, de la fiche de paiement de l'ANAH. Le montant de la subvention attribuée sera calculé en fonction du coût définitif des travaux et ne pourra dépasser les estimations ci-dessus.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide :

- **d'attribuer à Mme Pierrette PONS demeurant lieu-dit « Foncier » 33840 GOUALADE, une subvention de 1 200 € au titre de l'opération de réhabilitation désignée ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif de subvention.**



Questions diverses

1- Renouvellement de la convention avec la commune de Captieux pour le transport scolaire d'Escaudes

Jean-Jacques COUSTOLLE informe le Conseil que la Communauté de Communes a été saisie par la Commune de Captieux pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un minibus dans le cadre de l'organisation d'un circuit de transport scolaire sur la commune d'ESCAUDES.

Il est proposé de renouveler la convention pour un an.

Le Conseil donne un avis favorable.

2- Jean-Jacques COUSTOLLE a reçu un courrier de la commune de Maillas concernant une demande de renouvellement de la convention d'aide à domicile.
N'étant pas en possession du courrier, cette question sera débattue lors du prochain conseil.

Séance levée à 23h15